

# Commune d'Echarlens

Révision générale du plan d'aménagement local

U 106  
Mai 2007

20

## PLAN D'FFECTATION DES ZONES

Modifié suite à l'approbation de la DAEC du 20 décembre 2006

Echelle 1:5000



### Zones d'affectation

- ZONE CENTRE VILLAGE (art. 6)
- ZONE CENTRE VILLAGE (art. 7) (à prescriptions spéciales)
- R1 ZONE RÉSIDENTIELLE À FAIBLE DENSITÉ (art. 8)
- R2 ZONE RÉSIDENTIELLE À MOYENNE DENSITÉ (art. 9)
- RA ZONE MIXTE (art. 10)
- ACT ZONE D'ACTIVITÉ (art. 11)
- IG ZONE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (art. 12) Secteur à restriction de bâtir
- AGR ZONE AGRICOLE (art. 13)
- ZONE FORESTIÈRE (art. 14)

### Mesures particulières

- PLAN D'AMÉNAGEMENT DE DÉTAIL OBLIGATOIRE
- PLAN D'ÉQUIPEMENT DE DÉTAIL OBLIGATOIRE
- SECTEUR DE DANGER FAIBLE
- SECTEUR DE DANGER MODÈRE
- SECTEUR DE DANGER ÉLEVÉ
- SECTEUR INDICATIVE DE DANGER
- ESPACE NÉCESSAIRE AUX COURS D'EAU (+ 4 m. de distance de construction selon art. 22a RCU, § 2)
- BÂTIMENT NON SOUMIS À L'INDICE D'UTILISATION

### Mesures de protection

- ZONE DE PROTECTION DE LA NATURE (art. 15)
- OBJET (CROIX, STATUE, ETC.) ET BÂTIMENT PROTÉGÉS SELON LISTE RCU
- PÉRIMÈTRE ARCHÉOLOGIQUE (LES NUMÉROS SONT EXPLIQUÉS EN ANNEXE DU RCU)
- ARBRE / HAIE PROTÉGÉS SELON LISTE RCU

### Informations indicatives

- COURS D'EAU SOUS TUYAU
- ZONE DE PROTECTION DES EAUX (art. 16)
- BÂTIMENT NON CADASTRÉ
- TOURBIÈRE
- COURS D'EAU / LAC
- RÉSEAU ÉLECTRIQUE MT (Gruyère Énergie SA)
- RÉSEAU ÉLECTRIQUE HT (EEF)
- STAND DE TIR

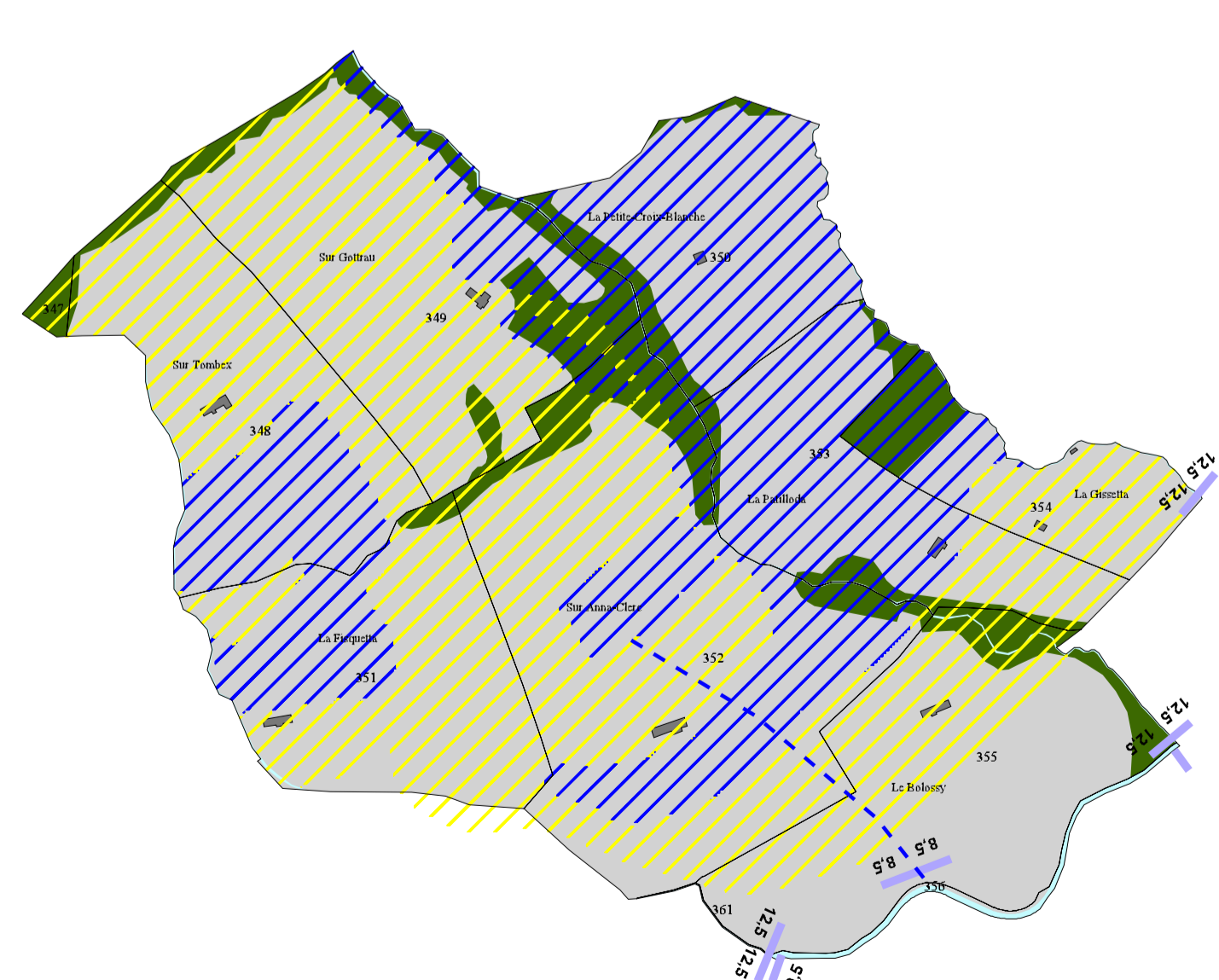
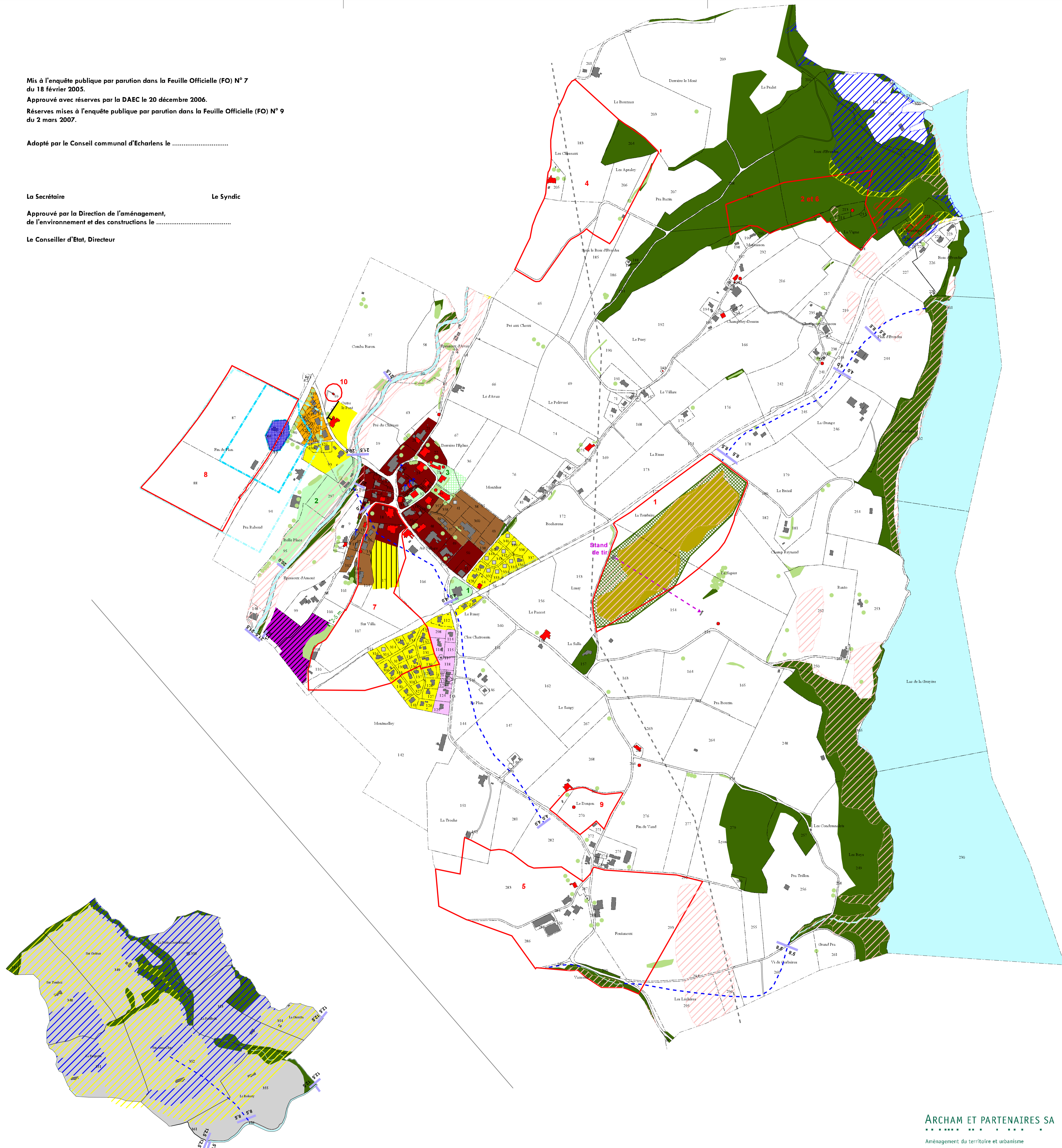
Mis à l'enquête publique par parution dans la Feuille Officielle (FO) N° 7 du 18 février 2005.  
Approuvé avec réserves par la DAEC le 20 décembre 2006.  
Réserves mises à l'enquête publique par parution dans la Feuille Officielle (FO) N° 9 du 2 mars 2007.

Adopté par le Conseil communal d'Echarlens le .....

Le Secrétaire Le Syndic

Approuvé par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions le .....

Le Conseiller d'Etat, Directeur



No d'autorisation  
020 / 05.01.17 / 001  
GEOSUDSA  
Géomètre officiel  
Rue de Gruyères 53  
1630 BULLE

ARCHAM ET PARTENAIRES SA  
Aménagement du territoire et urbanisme

Route du Jura 12, case postale 9, 1705 Fribourg  
Téléphone 026 347 10 90, Fax 026 347 10 91  
info@archam.ch, www.archam.ch